

Le 25 septembre 2018

**RAPPORT**

**SUR LE PROJET DE LOI N° 976**

**PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2018**

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Balthazar SEYDOUX)

Le projet de Budget Rectificatif 2018, qui a été déposé au Conseil National le 29 juin 2018, s'inscrit dans le contexte particulier d'une nouvelle mandature, issue du suffrage des Monégasques en février dernier.

L'étude de ce budget est le premier rendez-vous politique fort avec le Gouvernement pour les représentants des Monégasques nouvellement élus.

Il est la première occasion pour le Conseil National de débattre avec le Gouvernement de l'ensemble des sujets essentiels qui concernent le pays, les Monégasques et les résidents de la Principauté et d'aborder, notamment, les mesures du programme de la Majorité, largement connu, pour lequel les Monégasques ont clairement exprimé leur choix, par leurs votes, lors de cette élection.

Comme à l'accoutumée, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'est saisie de ce projet de loi de budget sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'examen de celui-ci a donné lieu à la préparation, en Commission, de plus de 90 questions, communiquées au Gouvernement le 12 juillet 2018.

Les réponses à ces questions ont été reçues le 3 août 2018. Si le Conseil National a pleinement conscience de l'important travail que fournissent les différents services de l'Administration sollicités afin de répondre à ses interrogations, dont nous saluons le travail, la Majorité considère néanmoins que ces réponses, du fait de l'exécutif gouvernemental, n'ont pas été à la hauteur des légitimes attentes des élus. Elles lui sont apparues insatisfaisantes et insuffisantes, tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, les réponses apportées par le Gouvernement aux demandes des élus tendent largement à vouloir démontrer, soit qu'il n'est pas possible, soit qu'il n'est pas opportun, soit, lorsqu'il s'agit d'une évidence de bon sens, qu'il faut le faire autrement, aux fins de rendre ces demandes irrecevables et, in fine, de minimiser le rôle des Conseillers nationaux au sein des Institutions.

Les Monégasques ont apporté leur confiance à la nouvelle Majorité, sur la base d'un Conseil National souhaitant jouer de nouveau son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. Dans ces conditions, l'amointrissement du rôle des Conseillers Nationaux est à l'opposé de l'engagement de la Majorité et ne saurait être accepté.

En effet, les réponses du Gouvernement ne traduisent pas une bonne lecture des institutions qui prévoient que Conseil National et Gouvernement sont des partenaires institutionnels, qui doivent s'entendre et pratiquer la politique du pas vers l'autre.

Cette intention à peine masquée de vouloir contourner notre Assemblée sur certains sujets et d'en diminuer délibérément le rôle et l'importance institutionnels, n'est pas en phase avec l'esprit de notre Constitution. Dès lors, le Gouvernement aura porté, à travers ces réponses à la Commission des Finances, la responsabilité de la difficulté à engager ce principe du « pas vers l'autre », pour reprendre une expression pourtant très claire exprimée par notre Prince Souverain.

En outre, elles ne démontrent qu'une prise en compte très partielle des mesures qu'attendent les élus sur des problématiques pour lesquelles ils se sont fait l'écho des besoins et des préoccupations des Monégasques, comme des résidents de la Principauté.

Ainsi, sur le logement, si des opérations futures possibles sont évoquées, elles ne sont accompagnées ni d'engagements fermes, ni de calendrier précis. Pour citer un autre exemple, sur le Centre Commercial de Fontvieille, projet structurant pour notre économie et pour les habitants, il nous a été indiqué que le choix de l'opérateur et du programme avait déjà été arrêté sans même que les représentants des Monégasques en aient été informés.

En l'espèce, c'est un contournement manifeste de notre Assemblée, une fois de plus placée devant le fait accompli, alors qu'il en va de l'avenir d'un quartier tout entier, du cœur stratégique de notre vie commerçante, et surtout d'une opportunité naturelle de faire construire un nombre significatif de logements domaniaux pour contribuer à répondre aux besoins de nos compatriotes, pour que les familles dont la situation le justifie soient à moyen terme bien logées dans leur Pays.

Sur ce dossier du Centre Commercial, ni la stratégie commerciale, dans un domaine où la concurrence extérieure fait rage, ni la situation et l'avenir des compatriotes

qui exploitent actuellement une activité à Fontvieille, n'ont été évoqués avec le Conseil National.

Ce sujet montre à lui seul la propension du Gouvernement à ne pas solliciter l'avis de l'Assemblée avant de procéder aux arbitrages finaux. Ce n'est pas la bonne lecture de nos institutions, ce n'est rendre service ni à Monaco ni à la décision finale qui n'aura pu tenir compte que d'une seule interprétation du dossier.

Le Conseil National demande donc une nouvelle approche du projet, de façon rapide et concertée en vue d'un Centre Commercial correspondant aux attentes et aux besoins des Monégasques et de la population toute entière.

Enfin, sur les bourses d'études, tout en affirmant que l'éducation est une priorité du Gouvernement, celui-ci propose des ajustements a minima, sans commune mesure avec les besoins réels de nos jeunes qui préparent l'avenir du pays. Autant d'exemples, choisis parmi beaucoup d'autres, qui démontrent que le Gouvernement a décidément beaucoup de mal avec la notion de « partenaire institutionnel ».

Certes, le Budget Rectificatif constitue pour le Gouvernement une continuité technique du Budget Primitif 2018 qui, rappelons-le, a été voté lors de l'ancienne mandature. Ses axes prioritaires, tels qu'ils sont décrits dans l'exposé des motifs du projet de loi de budget déposé par le Gouvernement, concernent :

- la transition numérique engagée avec la nomination du Délégué Interministériel, dont la stratégie et les axes de développement ne seront développés qu'au budget primitif 2019,

- la poursuite des grands chantiers d'Etat déjà engagés,

- le maintien de l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics,

- la poursuite des actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes, avec la mise en route du « start-up Program » et le lancement des travaux des locaux de Monaco Boost.

Pour autant, si la Majorité du Conseil National considère que ces objectifs répondent à certains besoins, ils sont loin d'être suffisants.

Ainsi, la Majorité élue en février dernier s'étonne que ce projet de budget semble ne pas tenir compte du résultat et de la portée des élections nationales et ne comporte, à l'exception du projet de business center domanial, Monaco Boost, de crédits en faveur des mesures prioritaires, qui ont fait l'objet de demandes précises auprès du Gouvernement. Or, le temps presse, quand certaines mesures comme dans le domaine du logement prendront plusieurs années pour se concrétiser.

Les représentants des Monégasques, auxquels est soumise la loi de budget, ne sauraient voter des crédits s'ils ont le sentiment que le Gouvernement n'est pas à l'écoute de leurs attentes et qu'il n'a pas la volonté de respecter, par la preuve, la notion du pas vers l'autre, indispensable à des relations institutionnelles sereines.

Rappelons, s'il est encore utile de le faire, les priorités de ce budget pour les élus :

- bien loger, dans leur pays, tous les Monégasques dont la situation le justifie,
- améliorer très sensiblement la qualité de vie en Principauté, tant pour les Monégasques et les résidents que pour l'attractivité de Monaco,

- remettre les jeux au sein de la stratégie de la SBM, tout en soutenant la priorité nationale,

- préserver notre modèle économique et social exemplaire, qui a fait ses preuves et qui pourrait être mis à mal ou contesté dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne,

- améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et sauvegarder leurs retraites, par la mise en place d'un fonds dédié, permettant seul leur sécurisation et leur pérennité,

- augmenter sensiblement les bourses d'études pour mieux accompagner nos jeunes,

- faire évoluer les offres de Monaco Télécom pour qu'elles soient davantage diversifiées, de meilleure qualité et à des tarifs moins élevés,

- s'assurer que les prochains marchés publics, notamment d'envergure, fassent l'objet d'une mise en concurrence et ne soient donc plus passés de gré à gré.

Autant de préoccupations qui ont porté l'action des élus depuis leur élection en février dernier. De même, elles ont conduit les discussions avec le Gouvernement lors des trois séances privées consacrées à ce budget rectificatif, les 11, 13 et 14 septembre dernier, qui ont permis de débattre pendant plus de vingt heures.

Après une déclaration très ferme du groupe majoritaire, le Gouvernement a entendu les insatisfactions des élus et les a assurés de sa volonté, selon la déclaration du Ministre d'Etat, d'une, je cite, « coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat » et, je cite encore, « sans arrières pensées, dans un esprit d'échanges de respect et de transparence, complet ».

Notre position n'est en aucun cas dogmatique. Nous avons pour seul objectif de faire avancer le Pays dans la bonne direction. Ainsi, lorsque des paroles peuvent nous faire penser que les choses vont dans le bon sens, nous n'hésitons pas à le dire. À ce titre, nous avons bien entendu, dans sa conclusion, le Ministre d'Etat utiliser comme nous, le terme de « partenaire institutionnel » et sur de nombreuses réponses, nous avons entendu des paroles apaisantes et des propos de plus en plus constructifs de la part du Gouvernement.

Nous sommes donc plutôt optimistes et attendons de sa part, dans la perspective des Séances Publiques qui vont suivre la lecture de ce rapport, des décisions concrètes, assorties d'un calendrier précis.

\*\*\*\*\*

Après ces propos introductifs, votre Rapporteur souhaite faire part de la satisfaction des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'examen des éléments chiffrés de ce budget. En effet, les recettes font l'objet d'une nette majoration de 72 millions d'euros, soit près de 6%, portant le montant total des recettes à un nouveau record de 1 milliard 289 millions d'euros. Les dépenses, elles, s'élèvent à 1 milliard 279 millions d'euros, en hausse de 63,5 millions soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018, dont on sait, à l'exemple des dernières années, que seuls environ 93% seront réellement exécutés.

Ainsi, ce projet de budget présente un excédent de 10.025.400 euros, celui-ci étant en grande partie dû à des prévisions de recettes de T.V.A. en hausse de 36,5 millions d'euros et d'Impôt sur les Bénéfices en hausse de 15 millions d'euros. Ces données permettent de confirmer l'excellente santé économique et financière de la Principauté : cette tendance lourde permet, bien sûr, à l'Etat de continuer à investir massivement pour

l'avenir de notre Pays, et le Conseil National l'encouragera, aussi bien dans ce sens, que dans celui du développement continu de recettes, pour une politique économique équilibrée, pragmatique, juste et ambitieuse.

C'est au titre des recettes que votre Rapporteur souhaite aborder la question du logement domanial, car la construction d'immeubles pour loger les Monégasques dont la situation le justifie, ne saurait être limitée à la colonne dépenses mais génère également des recettes. En 2017, les loyers dans les domaines ont représenté 54 millions d'euros dont plus de 22 millions d'euros pour les seuls loyers d'habitation.

Comme évoqué dans son introduction, votre Rapporteur tient à rappeler que le logement est la priorité absolue pour le Conseil National et le restera jusqu'à ce que l'état actuel de pénurie soit totalement résorbé et permette, encore une fois, à chaque famille monégasque dont la situation le justifie, d'être dignement et bien logée à Monaco.

Cette situation, dont je tiens à souligner qu'elle est un héritage de la politique menée pendant la mandature précédente par le Gouvernement, a conduit à laisser dans l'attente près de 300 familles monégasques lors de la dernière commission d'attribution en début d'année 2018. Viendront s'ajouter chaque année environ 100 nouvelles demandes, ce qui porte l'effort à accomplir à un total de 800 logements nouveaux construits sur la période couvrant l'ensemble de cette mandature.

Chacun sait que dans ce domaine, tout se joue lors de la première année d'une mandature.

Or, en la matière, quelles sont les conséquences de cette période, désormais révolue, de cette absence de volonté politique qui n'a que trop duré ? Votre Rapporteur en prendra quelques illustrations, dont la mise en perspective est malheureusement édifiante :

- sur l'opération de l'entrée de Ville, au Jardin Exotique ? Aucun logement domanial,

- sur l'urbanisation en mer de notre territoire national avec création d'un quartier entier ? Aucun logement pour nos compatriotes, les excluant de fait d'une extension de leur propre pays,

- sur le projet de l'Esplanade des Pêcheurs, retiré depuis 3 ans ? Aucun logement domanial prévu, du moins, initialement, alors qu'il s'agit d'une rare réserve foncière,

- sur le Parcours Vita, une cathédrale de plantes grasses, qui étrangement, ne pourraient pas prospérer en territoire voisin ? Vous l'avez compris, aucun logement sur tous ces terrains pour nos compatriotes,

- enfin, dans le projet de cahier des charges de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, pas de logement domanial prévu par le Gouvernement, mais nous reviendrons sur cette dernière opération car la Majorité du Conseil National ne saurait accepter que ce projet soit une nouvelle occasion manquée.

Ces actes qui reflètent un manque d'anticipation, de prospective, de vision et de volonté politique en matière de logement, ont conduit à la situation de réelle pénurie que nous connaissons.

La pénurie est cruellement présente, n'en déplaise aux tours de passe-passe qui voudraient nous faire prendre les appartements de récupération comme des logements supplémentaires, qui viendraient augmenter en nombre la capacité du parc domanial, alors qu'ils ont déjà été comptabilisés dans ce même parc, lors de leur construction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : seulement deux opérations intermédiaires sont prévues à court terme, soit 25 logements neufs en 2019 et 39 logements neufs en 2020. Il faudra attendre

2021, si ce n'est 2022, pour voir enfin une livraison de 150 logements avec l'opération Testimonio II.

Pour faire face à ce retard, c'est bel et bien un plan national d'urgence que nous devons lancer au plus vite, avec des décisions, des calendriers précis et des phasages crédibles : pour résumer, des actes concrets se traduisant par des chantiers rapidement, habilement et intelligemment lancés puis conduits.

La Commission a constaté une première inscription de 15 millions sur les 35 millions d'euros prévus pour permettre la surélévation des Jardins d'Apolline. Tout en déplorant que cette opération ait fait l'objet d'un marché de gré à gré, nous prenons acte et nous nous réjouissons de la construction de 45 appartements supplémentaires.

Cependant, les opérations aujourd'hui envisagées par le Gouvernement à court et moyen termes ne permettront pas de répondre aux besoins de logements de nos compatriotes et c'est pourquoi la Majorité attend non pas des annonces, mais des décisions concernant le lancement des opérations que nous avons évoquées lors de nos débats.

Premièrement, nous demandons le démarrage de nouvelles opérations intermédiaires qui, si elles sont plus modestes en nombre d'appartements, sont plus rapides à livrer.

Il s'agit du projet de la Villa Alice dans le secteur du Portier, qui débutera fin 2019 pour 15 appartements et de celui de la Villa les Lierres dans le secteur de l'Annonciade, dont le dimensionnement reste à affiner, avec la détermination et l'ambition nécessaires pour ce qui concerne les volumes à autoriser.

Par ailleurs, nous restons vigilants quant à la livraison, dans les délais annoncés, des opérations Soleil du Midi à la rue Plati (25 appartements), Picapeira à l'Annonciade (14 appartements) et Villa Carmelha à Saint Roman (25 appartements).

Deuxièmement, il semble désormais que l'unanimité du Conseil National et le Gouvernement sont déterminés, en plein accord, à réaliser sans plus attendre la phase dite 1 du projet Grand Ida, qui concerne le bas de rue Plati et qui permettra de réaliser 140 logements.

Dans la mesure où l'utilité publique de ce projet apparaît manifeste au regard des besoins en locaux domaniaux, et pour assurer l'avenir de la Principauté en réalisant des opérations de renouvellement urbain, le Gouvernement a déposé le 3 juillet 2018 le projet de loi n°977 déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique.

Le Conseil National a déjà commencé à l'étudier afin de l'inscrire très prochainement à l'ordre du jour d'une Séance Publique.

Votre Rapporteur souhaite également ajouter qu'au-delà de la construction de grands ensembles immobiliers indispensables pour l'avenir, c'est la question même des conditions d'accès au logement qui se posent pour de nombreux nationaux. Les mesures complémentaires proposées par la Majorité peuvent être mises en place immédiatement et soulageront en partie la crise actuelle.

Votre Rapporteur citera :

- l'augmentation souhaitée des plafonds de l'Aide Nationale au Logement afin d'être davantage en phase avec la réalité des loyers pratiqués dans le secteur privé,

- la prise en charge des dépôts de garantie et des frais d'agence pour les locations dans le privé,

- la mise en place d'une Aide à la Mobilité enfin efficace dans les Domaines (ANM),

- la révision d'une condition du critère d'antériorité dans le cas où la réunion de deux commissions d'attributions serait espacée de moins d'un an, sont autant de propositions sur lesquelles le Gouvernement semble avoir entendu le Conseil National.

Une réunion d'un groupe de travail constitué à cet effet avec le Gouvernement a eu lieu le 25 septembre 2018.

Votre Rapporteur l'a répété, la situation de pénurie ne saurait perdurer. Toutes les mesures doivent être entreprises pour permettre à chaque Monégasque dont la situation le justifie d'être bien logé dans son pays.

Enfin, votre Rapporteur ne peut évoquer la situation du logement sans déplorer les problèmes rencontrés dans l'immeuble l'Hélios, après ceux de la Résidence des Jardins d'Apolline. Ils nous amènent à demander au Gouvernement de revoir très sérieusement les procédures d'appels d'offres, les conditions de suivi de chantiers, l'encadrement de la sous-traitance et surtout le choix des entreprises avec lesquelles il travaille.

Tous les enseignements utiles doivent être tirés de cette catastrophe, que ce soit sur ses origines, ses responsabilités, la gestion de crise y afférente ou encore la communication publique, qui sur ces sujets sensibles n'a pas été à la hauteur.

Nous sommes le Conseil National de toute la communauté monégasque. Ainsi, le maintien en Principauté de Monaco des Enfants du Pays est une autre préoccupation de la Majorité. Nous nous attachons donc à mener, en leur faveur, une politique concrète,

permettant le maintien d'une population stable, en sauvegardant le secteur protégé d'habitation et en stoppant sa disparition programmée.

Pour des raisons humaines et sociales, tout autant que dans l'intérêt économique du pays, nous pensons que l'avenir de la Principauté réside dans la mixité sociale, c'est à dire la coexistence harmonieuse des Monégasques et des Enfants du Pays - partageant la même culture et le même attachement à Monaco - avec des communautés d'étrangers aisés, qui contribuent activement à la performance de notre modèle économique.

C'est la raison pour laquelle, dès la première Séance Publique de la nouvelle mandature, le Conseil National a adopté la proposition de loi, n°239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation construits avant 1947, relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 destinée à arrêter la disparition progressive et programmée du secteur protégé. Nous attendons avec impatience la position du Gouvernement sur ce texte.

Par ailleurs, nous regrettons la non-transformation de la proposition de loi n°233 relative à la libéralisation des loyers des appartements relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée et portant création de l'allocation compensatoire de loyer. Pour autant, le Gouvernement, comme nous le demandions, s'est engagé lors du débat que nous aurons sur la proposition de loi n°239 précitée, à réexaminer cette question, afin que l'Etat ne fasse plus assumer son rôle social aux petits propriétaires.

Au titre des recettes, votre Rapporteur souhaite à présent poursuivre son propos par les sociétés qui bénéficient de monopoles concédés, et en particulier, deux d'entre elles, qui font l'objet d'inscriptions rectificatives : la Société des Bains de Mer et Monaco Telecom.

Tout d'abord, le montant de la redevance de la S.B.M. est rectifié à la baisse, passant de 34,5 millions d'euros prévus au budget primitif 2018 à 30,7 millions d'euros, ce que la Commission des Finances ne peut que regretter, même si les résultats de l'été semblent encourageants selon les déclarations du Président BIAMONTI. Il faut rappeler que la redevance est calculée sur les recettes brutes des jeux et que, par conséquent, cette baisse traduit des prévisions de recettes des jeux en baisse, élément qui doit appeler notre vigilance.

Cette société est le fleuron économique de la Principauté et nous considérons que les projets d'envergure dans le domaine immobilier, nécessaires à son développement, l'ont détournée de son cœur de métier : les jeux.

La Majorité du Conseil National souhaite que le secteur des jeux, et en particulier les jeux de tables, soit à nouveau placé au cœur de la stratégie de la S.B.M. Dans ce but, il faut mettre en œuvre une véritable politique de relance. Les mesures qui nous semblent particulièrement indispensables sont :

- la modification du calcul de la redevance afin que les remises ne soient plus prises en compte dans l'assiette, ce qui permettra à la société de proposer des remises plus importantes à ses clients et d'être ainsi plus compétitive pour développer son chiffre d'affaires,

- la nécessité d'offrir aux clients des jeux un accueil personnalisé et dont l'excellence n'aurait pas d'équivalent dans le monde,

- la remise en place d'écoles des jeux régulières.

En outre, les élus ont fait part de l'insuffisance des éléments apportés lors des débats dans la mesure où de nombreuses questions sont demeurées sans réponse ou ont

donné lieu à des informations très partielles : plan marketing, organigrammes, projets d'investissements, etc.

Le Conseil National a donc demandé que l'ensemble des éléments sollicités, nécessaires à l'information des élus, lui soient fournis rapidement, afin d'être discutés lors d'une Commission tripartite, programmée le 5 octobre 2018, - qui n'avait donc pas encore eu lieu lors de l'approbation de ce rapport le 24 septembre-, et qu'ils ont souhaité voir se réunir avant les Séances Publiques budgétaires.

Cette Commission tripartite, tout comme la précédente, aura constitué une nouvelle occasion pour les élus de rappeler leur attachement sans faille au respect de la priorité nationale tant dans les embauches et les nominations au sein de la société, que dans ses marchés. La S.B.M. doit à nouveau jouer son rôle social et permettre à nos compatriotes de réaliser de belles carrières en son sein.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer nos discussions sur une autre société qui bénéficie d'un monopole concédé, assorti cette fois d'une dimension de service public : Monaco Telecom.

La redevance versée par l'opérateur augmente de près de 800 000 euros, progression qui résulte de l'augmentation de sa marge brute et qui prouve sa bonne santé économique et que sa rentabilité n'est plus à démontrer.

Le Gouvernement nous a par ailleurs informés, dans le courant de l'été, de l'acquisition de l'opérateur MTN Chypre par Monaco Telecom et votre Rapporteur tient à souligner que nous sommes favorables à cet investissement en Europe, qui constitue un signal positif pour l'activité internationale de l'opérateur. Nous ne doutons pas que les futurs bénéfices réalisés par MTN Chypre viendront augmenter les résultats de Monaco Telecom et par là-même les recettes induites pour le budget de l'Etat. Nous ne

manquerons pas de demander qu'une partie de ces profits soient utilisés pour améliorer les services et réduire les tarifs de notre opérateur national, au bénéfice de l'ensemble des Monégasques, des résidents et des entreprises de la Principauté.

Rappelons qu'une Commission Plénière d'Etudes s'est tenue le 29 mai 2018, en présence des dirigeants de Monaco Telecom, lors de laquelle la Majorité a relayé l'insatisfaction des usagers quant aux services et aux tarifs proposés. Des évolutions concrètes ont été demandées, telles que notamment la création de deux nouvelles offres, l'une d'entrée de gamme pour l'internet et l'autre à destination des plus jeunes pour le mobile, à des tarifs abordables. L'opérateur s'est engagé à ce que ces offres soient disponibles en tout début d'année prochaine. Les élus ont par ailleurs fait part de leur étonnement quant à l'absence d'un plan de déploiement de la fibre optique en Principauté et ont demandé qu'un programme ambitieux en la matière soit envisagé en commençant par les bâtiments domaniaux.

Votre Rapporteur l'a indiqué précédemment, les prévisions de recettes de ce Budget Rectificatif sont excellentes, ce dont la Commission des Finances se réjouit. Mais nous ne devons pas nous contenter de ce constat positif car, c'est au prix d'un développement économique soutenu, que nous pourrions maintenir l'excellence de notre modèle social. C'est pourquoi, le Conseil National a réfléchi à des actions en faveur du commerce et de l'entrepreneuriat.

La Commission a relevé qu'un des éléments principaux qui explique l'augmentation des recettes, est la progression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 36,5 millions d'euros. D'après les informations fournies par le Gouvernement, à fin juin 2018, la contribution du commerce de détail est conséquente puisque ce secteur représente plus de 13%.